

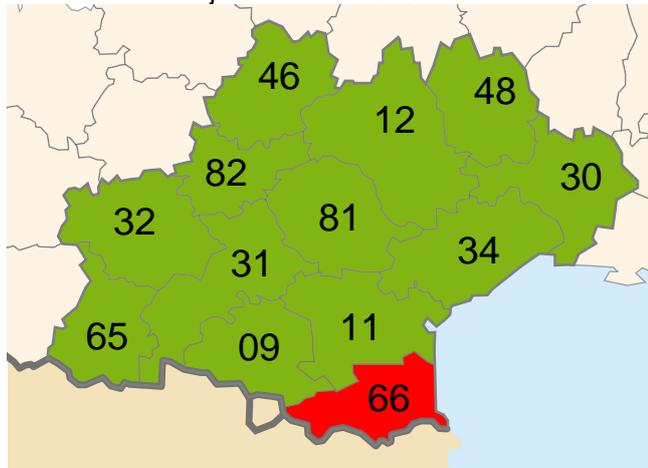


EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

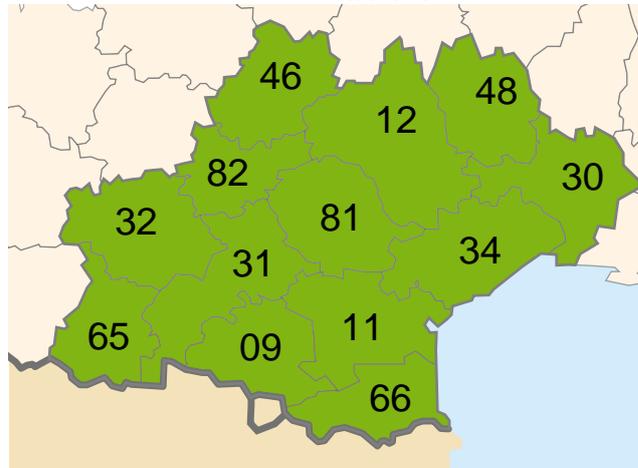


SITUATION

Aujourd'hui le 22/02/2021



Demain le 23/02/2021



Aujourd'hui le 22/02/2021			Départements	Demain le 23/02/2021			Arrêté en vigueur
O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>		O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 26/10/2017
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			<b>Pyrénées-Orientales (66)</b>				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 26/07/2017

Légende: Procédure d'alerte\* Procédure d'information Pas de procédure O<sub>3</sub>: ozone, PM10: particules de diamètre inférieur à 10µm, NO<sub>2</sub>: dioxyde d'azote

\* Pour tout renseignement sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

Atmo Occitanie prévoit sur le département des Pyrénées-Orientales un épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) pour ce lundi 22 février 2021. La préfecture des Pyrénées-Orientales a mis en oeuvre la procédure d'alerte sur persistance de l'épisode de pollution pour cette journée.

**DESCRIPTION DU PHENOMENE :**

Les conditions météorologiques actuelles, avec un vent de sud, sont à l'origine d'un apport de particules désertiques sur les massifs des Pyrénées-Orientales.

## EVOLUTION :

Les conditions météorologiques prévues pour demain, devraient permettre une amélioration de la situation. Ainsi pour la journée de mardi, les niveaux devraient être élevés mais inférieurs au seuil d'information et de recommandation.

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

### RECOMMANDATIONS SANITAIRES

#### Personnes vulnérables et personnes sensibles :

**Populations vulnérables** : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

**Populations sensibles** : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations):
  - Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)
  - Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
  - Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

#### Population générale :

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions)
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien, consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)

### RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

**Attention, du fait de la situation d'alerte, des mesures d'urgence sont également en application, pour en prendre connaissance veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué**

#### A la maison/travail :

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

#### Déplacements :

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

#### Secteur agricole :

- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)

Contact département 66 :  
06.85.52.83.44 - 09.69.36.89.53

<http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>

#### Effets de la pollution sur la santé

[www.ars.occitanie.sante.fr](http://www.ars.occitanie.sante.fr)

ARS Occitanie  
Informations santé, AIR SANTÉ :  
05 61 77 94 44

